




ATELIER-TABLE RONDE SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA CONSERVATION
ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS EN AFRIQUE CENTRALE
A TRAVERS LE PLAN DE CONVERGENCE REVISE DE LA COMIFAC

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES, ROLE ET RESPONSABILITE
DES PARTIES PRENANTES ET FINANCEMENT



ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES, ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES ET FINANCEMENT

PLAN DE L'EXPOSE

- **INTRODUCTION**
 - **PROCESSUS DE L'ELABORATION DU PC2**
 - **ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES**
 - **ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES**
 - **MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DU PC2**
 - **CONCLUSION**
- 

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES, ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES ET FINANCEMENT

• INTRODUCTION

Outre le Traité de la COMIFAC, le deuxième sommet de Brazzaville, février 2005, les Chefs d'Etat ont adopté le Plan de Convergence. Celui-ci définit les stratégies d'intervention des pays de la sous-région et autres parties prenantes en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

La première version du Plan de Convergence comprend 10 axes stratégiques, regroupant les actions prioritaires à mener en vue de concrétiser la Déclaration de Yaoundé de mars 1999.

Dix ans après, des progrès majeurs ont été enregistrés dans la mise en œuvre du PC1.

En dépit de ces progrès, la sous-région est confrontée à de nouveaux enjeux susceptibles de compromettre ses efforts de développement.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES, ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES ET FINANCEMENT

• INTRODUCTION (SUITE)

Il s'agit principalement des effets néfastes des changements climatiques et de la désertification, de la recrudescence du grand braconnage transfrontalier qui est une menace réelle, non seulement pour la survie des espèces, mais également pour la paix et la sécurité dans la sous-région, la persistance de l'exploitation forestière illégale, la sécurisation des droits fonciers des populations locales et autochtones, etc.

A ces enjeux viennent s'ajouter les mutations croissantes et rapide que connaît le secteur forêt-environnement.

En effet, des thématiques émergentes sont aujourd'hui considérées comme des questions majeures à prendre en compte dans les cadres politiques et légaux des Etats et de la sous-région:

- (i). les préoccupations liées à la REDD+;
- (ii). l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques;
- (iii). la problématique de l'accès et du partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA);
- (iv). l'approche genre;
- (v). la conversion de la forêts au profit des agro-industries;
- (vi). les dégradations forestières consécutives aux installations minières et d'infrastructures énergétiques ou de communication;
- (vii). Les impacts consécutifs aux déplacements des populations à travers ou vers les forêts, liés à des aménagements nouveaux ou aux troubles sociopolitiques.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES, ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES ET FINANCEMENT

• INTRODUCTION (SUITE)

Tenant compte des évolutions et enjeux précédemment évoqués, le Conseil des Ministres de la COMIFAC de 2010 a instruit le Secrétariat Exécutif d'actualiser le PC1, qui a été révisé suivant une approche participative, inclusive et itérative, et adopté à Brazzaville en juillet 2014.

Les impacts attendus du PC2, qui obéit au principe de la gestion axée sur les résultats (GAR), sont:

- (i). le taux de déforestation et de dégradation des forêts est stable par rapport au niveau actuel au sein de chaque pays de l'espace COMIFAC;
- (ii). l'intégrité des aires protégées (AP) et des aires protégées transfrontalières (APT) est maintenue;
- (iii). Les conditions de vie des populations est améliorées.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES, ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES ET FINANCEMENT

- **PROCESSUS DE L'ELABORATION DU PC2**

Le PC2 a été élaboré par un collectif de consultants nationaux, avec l'implication des CNC et l'appui d'un comité ad hoc composé de cadres du Secrétariat Exécutif et des partenaires de la COMIFAC. D'autres acteurs clés de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers ont aussi pris part à ce processus aux niveaux local, national, sous régional et international.

Au terme du processus, le PC2 se décline en 6 axes prioritaires d'intervention et 3 axes transversaux.

Dans son contenu, le PC2 précise:

- (i). les valeurs sur lesquelles vont se fonder la mise en œuvre efficiente des actions prioritaires, ainsi que des hypothèses de base, pour que les conditions cadres de succès soient réunies;
- (ii). le rôle et la responsabilité des acteurs, cadre de mise en œuvre, ont été définis;
- (iii). le mécanisme de suivi-évaluation animé par la SE de la COMIFAC, en collaboration avec d'autres organes spécialisés, a été proposé.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

- Le cadre stratégique du PC2 repose sur la **vision** suivante:

« les Etats d’Afrique Centrale gèrent durablement et d’une manière concertée leurs ressources forestières pour le bien-être de leurs populations, pour la conservation de la biodiversité et pour la sauvegarde de l’environnement ».

- Dans une logique de transition d’ici 2025 vers une économie verte, les ressources forestières et fauniques des pays d’Afrique Centrale sont conservées efficacement et gérées durablement de manière concertée pour l’amélioration du bien-être des populations, pour la contribution au développement économique des pays de la sous-région et pour l’équilibre écologique de la planète.
- La réalisation des objectifs stratégiques contribue à la concrétisation de la vision ci-dessus énoncée et les résultats attendus correspondent aux effets des objectifs opérationnels qui vont guider les actions des parties prenantes et de tous les partenaires.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

- **AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION:**

1. Harmonisation des politiques forestières et environnementales
2. Gestion et valorisation durable des ressources forestières
3. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique
4. Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification
5. Développement socio-économique et participation multi-acteurs
6. Financements durables

- **AXES TRANSVERSAUX:**

1. Formation et renforcement des capacités
2. Recherche-développement
3. Communication, sensibilisation, information et éducation

ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES

La mise en œuvre du PC2, comme pour le PC1, sera assurée par les Etats membres, à travers les administrations des forêts et/ou de l'environnement, le SE COMIFAC, la CEEAC, les organisations de la société civile, les opérateurs du secteur privé, les organisations du Traité de la COMIFAC, les organisations sous régionales, régionales et internationales, etc. avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

- **Les Etats membres**, disposant de PSFE ou non, vont s'appuyer sur leurs CNC respectifs et les points focaux thématiques des Conventions et Accords internationaux. Les CNC ayant pour mission de:
 - conseiller les décideurs nationaux (Gouvernement, Parlement, autres grandes institutions) sur les politiques en matière de forêts et d'environnement en lien avec le processus COMIFAC;
 - coordonner la mise en œuvre du PC2 et en assurer le suivi;
 - procéder à l'animation du réseau des points focaux des AME et autres initiatives;
 - assurer l'interface pour la mise en œuvre du PC2.

ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES

- **Le SE de la COMIFAC**, tel que le stipule le Traité constitutif, est chargé de (i) l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales dans la sous-région; (ii) la coordination et du suivi de la mise en œuvre du PC.
- **Le SE de la COMIFAC** s'appuie sur des instruments techniques: groupes de travail (GTBAC, GTCC, GTCCD, GTGF, S/GPFNL et S/GFSAPT), réunions de concertation et de coordination avec les partenaires ou les CNC.
- **Le SE de la COMIFAC** développe des cadres de planification et de collaboration, notamment:
 - **des plans d'opérations** qui définissent pour une période donnée (2 ou 3 ans), les activités et les moyens financiers pour atteindre les priorités stratégiques;
 - **des plans d'actions biennaux et plans de travail annuel** qui déclinent les actions opérationnelles du SE COMIFAC, organe de facilitation de coordination de pilotage et de suivi de la ME du PC;
 - **des accords de partenariat** qui formalisent les cadres de collaboration et/ou les liens fonctionnels de ME du PC.

ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES

La CEEAC, principal organe d'intégration économique sous régionale définit:

- les grandes orientations de politiques sectorielles, y compris la politique en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles
- la cohérence avec les autres secteurs (mines, agriculture, infrastructures, etc.) ayant un impact sur les écosystèmes forestiers;
- la mobilisation des ressources financières à travers les mécanismes de financement durable pour la ME du PC, tels que la Contribution Communautaire Egalitaire (CCI);
- la promotion des conditions de paix et de sécurité favorables à la ME du PC.

ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES

Les Organisations sous régionales du Traité de la COMIFAC, au titre du Traité de la COMIFAC, sont:

- **Le RAPAC:** Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
- **La CEFDHAC:** la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale, qui comprend en son sein: **REPAR, REJEFAC, REPALEAC, RIFFEAC, REFADD**, etc.
- **L'OCFSA:** Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
- **L'ADIE:** Agence pour le Développement de l'Information Environnementale
- **L'OAB:** Organisation Africaine de Bois

Pour assurer avec succès leurs rôle, ces Organisations sous régionales sont dotées chacune d'un plan d'action opérationnel, définissant clairement ses activités et le budget nécessaires pour la ME des priorités stratégiques du PC.

ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES

- **Les Organisations régionales, internationales et Partenaires Techniques et Financiers**, selon l'esprit de la Déclaration de Paris, réunis au sein du PFBC s'alignent aux priorités du PC pour appuyer les projets, programmes et initiatives du secteur forêts-environnement.

Dans un souci de gouvernance, les organisations promotrices des initiatives ou projets informe régulièrement le SE de la COMIFAC sur les objectifs et résultats de leurs initiatives pour garantir l'arrimage avec les priorités du PC et les besoins de la sous-région.

- **Les Organisations de la Société Civile:**

(i) concourent à la mise en œuvre des politiques forestières et environnementales à travers les actions de communication, de sensibilisation et d'éducation, d'encadrement des groupes cibles et de lobbying auprès des décideurs politiques;

(ii) élaborent et mettent en œuvre leurs plans d'action en se référant aux priorités stratégiques du PC;

(iii) définissent les actions à mener et les ressources nécessaires pour la contribution à l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs stratégiques du PC;

(iv) collaborent avec les CNC pour le suivi de la ME du PC, à travers les fora nationaux de la CEFDHAC.

ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES

Les Opérateurs Economiques du Secteur Privé:

- sont les principaux acteurs qui assurent la fonction de production, conformément aux modalités définies par les administrations compétentes;
- contribuent à la création des richesses et à la lutte contre la pauvreté (création d'emplois, réalisation des œuvres sociales et appui aux AGR, etc.);
- sont responsables dans la bonne application des normes de gestion durable, dans une meilleure valorisation des ressources forestières et à l'amélioration de la contribution du secteur forestier dans le développement économique et social et au bien-être des populations.



ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES, ROLE ET RESPONSABILITE DES PARTIES PRENANTES ET FINANCEMENT

- **MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DU PC2**
- 

CONCLUSION